



Municipalité d'Ormstown
5, RUE GALE,
ORMSTOWN (Québec) J0S 1K0
Tél. 450 829- 2625 - Télécopieur 450 829-4162
Adresse électronique : dga@ormstown.ca
Site internet : www.ormstown.ca

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2023 Adoption du budget 2026, du Programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028 et adoption de deux règlements

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, avis public est donné par la soussignée, Greffière de la Municipalité d'Ormstown, que deux séances extraordinaires du Conseil municipal se tiendront le 17 décembre 2025 à compter de 17h00 à l'Hôtel de ville, situé au 5, rue Gale, Ormstown (Québec), préalablement à l'adoption du budget 2026 et du Programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028 (PTI).

Séance extraordinaire de 17 h 00– Adoption du budget et du PTI

Une première séance extraordinaire se tiendra à 17 h, et portera exclusivement sur :

- L'adoption du budget municipal pour l'exercice financier 2026 ;
- L'adoption du Programme triennal d'immobilisation (PTI) de la municipalité pour les années 2026, 2027 et 2028.

Les documents pourront être consultés à l'Hôtel de ville dès leur dépôt.

Séance extraordinaire de 17 h 45 – Adoption de deux règlements

Une seconde séance extraordinaire se tiendra à 17 h 45, afin de procéder à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement numéro 1-2026 établissant les taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2026;
- Règlement numéro 44-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

DONNÉ à Ormstown, ce 4^e jour de décembre 2025

Me Antonina Roudavina
Greffière et directrice des affaires juridiques
greffe@ormstown.ca